

# Flash info des magistrats de la jeunesse

Décembre 2022

## Actualités



### Thèmes du rapport d'activité annuel des juridictions pour mineurs au titre de l'année 2022

La [note relative aux thèmes du rapport d'activité annuel des juridictions pour mineurs au titre de l'année 2022](#) a été transmise aux cours d'appel le 8 décembre 2022.

Les rapports d'activité au titre de l'année 2022 devront parvenir par courriel à la direction des services judiciaires (DSJ) et à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) **avant le 15 avril 2023**. Comme indiqué dans la note, cette date d'envoi est exceptionnellement avancée en raison du rapport relatif à l'évaluation du code de la justice pénale des mineurs (CJPM), attendu en septembre 2023 par le Parlement.



### Publication d'un rapport sur la prise en charge des mineurs auteurs d'infraction à caractère sexuel

La DPJJ publie un [rapport de recherche sur la prise en charge des mineurs auteurs d'infraction à caractère sexuel](#) (MAICS), réalisé par la sociologue Marie Romero. Cette recherche a pour ambition d'actualiser les connaissances scientifiques sur ces mineurs et sur leur prise en charge.

Le rapport présente les résultats d'une étude statistique des données judiciaires sur les MAICS, qui décrit à la fois les caractéristiques sociodémographiques de ces mineurs, le type d'affaires pour lesquelles ils sont poursuivis et les modalités de leur traitement judiciaire.

L'auteure a également étudié quinze dispositifs spécialisés dans le suivi des MAICS : son travail permet d'identifier les obstacles, les ressources et les pistes d'amélioration dans la prise en charge de ces mineurs.

[En savoir plus](#)



## Partenariat entre la DPJJ et l'association La Colonie

La rénovation de l'ancienne colonie pénitentiaire de Belle-Ile en Mer, renommée « bague pour enfants » de la fin du XIXème siècle à 1945, est actuellement en cours afin de créer un lieu mémoriel culturel dédié à la jeunesse.

Cette colonie marque l'histoire de la justice des mineurs et celle de Belle-Ile et ses habitants. Jacques Prévert a écrit « La chasse à l'enfant » pour raconter et dénoncer le traitement infligé à ces enfants. Ce passé judiciaire, encore très présent dans la mémoire collective locale, doit venir servir les générations futures. En faisant revivre *La colonie* et les histoires de ses pensionnaires, ce lieu a une vocation historique et mémorielle. Le site ouvrira courant 2023 et offrira notamment un rendez-vous annuel : « Les Rencontres Justice et Jeunesse de Belle-Ile en mer ».

D'ici là, venez visiter le site extérieur en accès libre. Des visites guidées pour les enseignants avec leur classe ou des éducateurs avec des jeunes, mais également pour des groupes de professionnels du ministère de la justice, sont organisées de juin à octobre.

Pour toute information relative au partenariat entre La Colonie et la DPJJ : [helga.rougeron@justice.gouv.fr](mailto:helga.rougeron@justice.gouv.fr)

[En savoir plus](#)



### Parution de la deuxième édition du référentiel des pratiques éducatives

Véritable guide à destination des professionnels dans la prise en charge quotidienne des mineurs, le référentiel des pratiques éducatives a fait l'objet d'une actualisation.

Un an après l'entrée en vigueur du CJPM, et comme la DPJJ s'y était engagée, la [deuxième édition du référentiel des pratiques éducatives](#) a été diffusée le 30 septembre 2022 sur l'intranet DPJJ.

Cadre de référence pour l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge des jeunes confiés à la PJJ, ce référentiel constitue un socle commun. Il a pour ambition de nourrir les pratiques éducatives et de soutenir chaque professionnel dans la conduite de sa mission, dans un souci constant de garantir la qualité du suivi éducatif.

La présentation de chaque mesure et le rappel de la procédure applicable ont pour objectif de faciliter l'appropriation de tous les champs d'intervention de la PJJ, en lien étroit avec l'ensemble des acteurs et partenaires.

Cette seconde édition s'est enrichie des retours d'expériences des services du secteur public et du secteur associatif et des propositions formulées par les organisations syndicales. Elle apporte également des modifications consécutives aux dernières évolutions législatives, telle que la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, et prend en compte les évolutions normatives du CJPM.

Cette nouvelle édition du référentiel des pratiques éducatives contribue à relever le défi partagé de la conduite de cette réforme historique et à celui d'accompagner les adolescents en difficulté afin qu'ils deviennent des adultes responsables et capables de trouver leur place dans la société.



## Guide MIPROF : L'identification et la protection des victimes de traite des êtres humains

La mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) a réuni, dans le cadre du second plan d'action national contre la traite des êtres humains (TEH) 2019-2021, un groupe de travail interministériel et multi partenarial afin d'élaborer un guide pour l'identification, la prise en charge et l'orientation des victimes de TEH.

Publié en septembre 2022, le [guide relatif à « L'identification et la protection des victimes de traite des êtres humains »](#) a pour ambition d'apporter des réponses concrètes aux questions que se posent les différents acteurs qui interviennent tout au long du parcours des victimes de TEH. Il vise à développer une culture commune à tous les professionnels et faciliter le partenariat, pour mieux comprendre les mécanismes de la traite, améliorer le repérage, l'identification, l'accueil et l'accompagnement des victimes.

[En savoir plus](#)



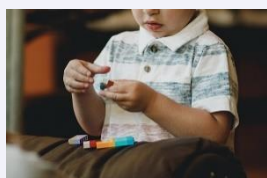
## Guide de bonnes pratiques portant sur la première évaluation des besoins de santé – au cours de la période d'accueil provisoire d'urgence – des personnes se déclarant mineures et privées de la protection de leur famille

L'article 40 de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants prévoit la mise en place par le président du Conseil départemental d'un accueil provisoire d'urgence et d'une évaluation de la personne qui se présente mineure et non accompagnée (MNA). Concomitamment à cet accueil d'urgence, une première évaluation des besoins de santé doit être réalisée. Cette première évaluation a pour objectif d'orienter la personne le plus précocement possible vers une prise en charge de soin adaptée, si besoin.

Un groupe de travail multi-partenarial, piloté par la direction générale de la santé et la direction générale de la cohésion sociale, et composé de représentants du ministère de la santé et de la prévention, du secrétariat d'Etat chargé de l'enfance,

du ministère de la Justice (direction de la protection judiciaire de la jeunesse), de représentants de conseils départementaux, d'agences régionales de santé, et de professionnels de santé a élaboré un [guide de bonnes pratiques portant sur la première évaluation des besoins de santé – au cours de la période d'accueil provisoire d'urgence - des personnes se déclarant comme mineures et privées de la protection de leur famille.](#)

Ce guide, à destination plus particulièrement des professionnels chargés de l'accompagnement des personnes se présentant comme MNA, précise les modalités d'organisation de l'évaluation des besoins en santé et recense les informations relatives aux droits des personnes se déclarant MNA.



**Des médecins référents en matière d'autisme, de troubles spécifiques du langage et des apprentissages et de troubles déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité**

Les troubles du neuro-développement (TND) incluent non seulement les troubles du spectre de l'autisme (TSA), mais également les troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA), les troubles déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), la déficience intellectuelle ou les troubles liés à une exposition précoce à l'alcool.

Les magistrats doivent pouvoir obtenir un diagnostic rapidement afin de faciliter les prises de décisions, les comportements d'enfants présentant des TND pouvant évoquer des signes de maltraitance et les parents étant susceptibles de rencontrer des difficultés pour faire face à ces troubles.

La [note du 1<sup>er</sup> avril 2022](#) définit notamment les modalités de recours à des médecins référents en la matière et appliquant les recommandations de bonne pratique professionnelle de la Haute Autorité de Santé.

[En savoir plus](#)

## Évènements passés



### Le premier anniversaire de l'entrée en vigueur du CJPM

Le 30 septembre 2022, le code de la justice pénale des mineurs a fêté son premier anniversaire.

Pour l'occasion, Caroline Nisand, directrice de la protection judiciaire de la jeunesse, s'est rendue [à Chartres](#) à la rencontre des agents du tribunal judiciaire et de ceux du service territorial éducatif de milieu ouvert. Plusieurs ressorts ont organisé des colloques à cette occasion, comme la [direction inter-régionale grand-nord](#) ou bien encore le [tribunal judiciaire de Paris](#).

La DPJJ a réalisé pour l'occasion des [témoignages vidéo](#) de praticiens, ainsi qu'un [premier bilan chiffré](#) de la mise en œuvre du CJPM au plan national et une [lettre d'information](#) dédiée à ce bilan. Il permet de constater une mise en œuvre globalement respectueuse des grands principes en matière de justice pénale des mineurs, et notamment le respect des délais de jugement au plan national, ainsi qu'une diminution de l'incarcération des mineurs, et en particulier de la part des mineurs détenus provisoirement.



### Comité de pilotage national (COPIL) Justice des mineurs – Edition 2022

Le 6 décembre dernier, l'édition 2022 du COPIL Justice des mineurs s'est déroulée à la Cité internationale universitaire de Paris. Cet événement a réuni de nombreux acteurs de la justice des mineurs, tant au niveau des juridictions que de la PJJ et des services pénitentiaires.

De nombreuses thématiques ont été évoquées tout au long de la journée: le bilan de la mise en œuvre du CJPM, l'évaluation et la prise en charge des personnes se présentant comme mineurs non accompagnés, la prise en charge des mineurs victimes, ou encore la gouvernance territoriale en protection de l'enfance. L'ensemble de la journée a fait l'objet d'un enregistrement audiovisuel, [disponible sur le portail intranet de la DPJJ](#).

[En savoir plus](#)



## La semaine internationale de la justice restaurative

A l'occasion de la semaine internationale de la justice restaurative, le comité national de la justice restaurative a organisé au ministère de la justice une journée intitulée « Rencontres autour de la justice restaurative ».

Réunissant des magistrats, des professionnels des services de l'administration pénitentiaire, de la PJJ et des associations d'aide aux victimes, cette journée a été l'occasion de valoriser les retours d'expériences des professionnels et de mettre en exergue les perspectives du déploiement de la justice restaurative au bénéfice des auteurs et des victimes désireux de s'engager dans cette démarche.

[En savoir plus](#)

Direction de publication : Caroline NISAND

Contact : [dpjj-sdmpje@justice.gouv.fr](mailto:dpjj-sdmpje@justice.gouv.fr)

[Rendez-vous sur l'intranet](#)